AR Prefecture

058-215800566-20250411-2025_01-DE Requ le 18/04/2025

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de	20/03/2025
convocation	
Nombre de	9
Conseillers en	
exercice	
Nombre de	8
Conseillers	
présents	
Nombre de	9
votants	

Numéro de la délibération 2025-01

Nomenclature Acte:

Nature: 2

Objet de la Délibération :

Avenant relative à l'instruction des autorisations et acte d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

<u>Présents</u>: M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, (Adjoint) Mme CROSNIER Céline, Mme GOULARD Stéphanie, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, M. JOHSNON Kwaku

Absents excusés : Anne GILBERT (pouvoir à M. BARDIOT Antoine)

Secrétaire de Séance : Mme CROSNIER Céline

Le maire rappelle que depuis le 07 mai 2019 une convention relative à l'instruction des actes d'urbanismes à été signée avec Nièvre ingénierie. Par la suite un avenant N° 1 portant sur la modification des conditions financières ainsi que des modalités de durée et de résiliation.

Le Maire expose au conseil municipal que l'ATD Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune.

En conséquence, monsieur le maire présente le projet d'avenant n°2 à ladite convention. Ce dernier modifie l'annexe 1 qui fixe les nouveaux tarifs applicables en la matière qui se décomposent comme suit.

Un forfait annuel (cotisation) de $1.65 \mbox{\ensuremath{\oomega}}$ par habitant de la commune et , en sus, pour chaque instruction d'un

Permis de construire : 100 €Certificat d'urbanisme d'information : 20 €Certificat d'urbanisme opérationnel : 40 €Déclaration préalable : 70 €Autorisation de publicité : 70 €Permis de démolir : 80 €Permis d'aménager : 120 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante APPROUVE l'avenant N° 2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

AUTORISE le Maire à en suivre l'exécution et en assurer le règlement

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire, Céline CROSNIER

Le Maire, Jean-Louis ROUEZ

ROU 52